

**COMMUNE
DE
MUNTZENHEIM**
68320

Tél. 03 89 47 40 76
Fax. 03 89 49 15 67



nos réf. : MB/CW

LETTRE DU MAIRE N°97

Chère Concitoyenne,
Cher Concitoyen,

Voici des points d'informations à porter à votre connaissance.

1) Grand débat national : réunion d'initiative locale du mardi 5 mars 2019

Cette rencontre a réuni une trentaine de personnes dans une ambiance détendue et tout-à-fait constructive. Les points abordés reprennent les principales demandes nationales et ont été transmis sur le site du Grand Débat.

L'important pour les participants a été cette possibilité de dialoguer dans un esprit apaisé. Une constatation : l'absence des jeunes générations.

2) Réunion publique du 16 février 2019 sur la sécurité

De nombreuses problèmes ont été abordés qui demandent tous une réflexion.

Des réalisations pour 2019 : la réfection du marquage piéton rue Principale et rue de Colmar, la mise en zone 30 de la rue du Sohlweg avec priorité à droite aux sorties de la rue du Cordier, la réalisation d'une double chicane devant la mairie et l'aménagement du carrefour rue de Colmar-rue Vauban qui demeure l'endroit le plus accidentogène du village.

Des points à améliorer qui sont revenus plusieurs fois dans la discussion : les entrées et sorties d'écoles, le carrefour rue Principale-rue du Rhin en entrant dans le village, la vitesse dans la traversée du village.

3) Balayage des rues

La balayeuse passera dans l'ensemble des rues de la commune, **le 16 avril**. Nous vous remercions de ne pas garer vos véhicules et de bien vouloir balayer les trottoirs dans les caniveaux.

4) Corbeaux

Différentes actions dont notamment l'effarouchement, coordonnées par la municipalité, sont à nouveau entreprises sur le ban communal, avec la participation des agriculteurs et de piégeurs agréés, conformément à la réglementation en vigueur et permettant un meilleur équilibre entre les humains et les corvidés.

5) Plaine de jeux

Une plaine de jeu est en installation sur le terrain réservé de la rue du Sésame. Cette aire est évidemment ouverte à tous les enfants du village. J'en profite pour remercier les deux associations Culturelle Sport et Loisirs de Muntzenheim et des Canailles, qui participent au financement de cette réalisation par deux subventions conséquentes.

6) Nouveau personnel à la mairie

Nous avons le plaisir d'accueillir deux personnes à la mairie à compter du 1^{er} avril 2019 :

- Giovanna DURUPT-LACRIOLA comme adjoint administratif en remplacement de Christelle Weber
- Julien Prudhomme comme adjoint technique qui travaillera en doublon avec Claude Léon jusqu'à sa retraite en décembre 2019.

7) Emplois saisonniers 2019

Du fait de la présence d'une personne en plus au niveau des services techniques jusqu'au départ de Claude Léon, nous ne prendrons pas de jeune en emploi saisonnier pour l'été de cette année 2019.

8) Départ de personnel

- Marie-Odile Walvogel en poste depuis 40 ans a pris sa retraite au 28 février 2019 : merci à elle pour tout le travail effectué durant ces nombreuses années.
- Christelle Weber nous quittera le 31 mai 2019 ; merci à elle, avec un triple travail (mère de famille, comptable de l'entreprise en développement continu de son mari et adjoint administratif), d'avoir toujours répondu présent avec compétence et dévouement et nous comprenons parfaitement cette décision.

9) Déjections canines

Il est toujours difficile de revenir sur des nuisances toujours présentes et tenaces qui seraient si faciles à faire disparaître si chacun voulait se sentir responsable.

Donc, une fois de plus, lorsque vous promenez votre chien, obligatoirement en laisse, veillez à ramasser les déjections et à les déposer dans les endroits appropriés de vos poubelles.

Des procès-verbaux peuvent être dressés en cas d'infraction.

10) Broyage et brûlage

Le printemps arrive à grands pas et les travaux dans les jardins, vergers, au bord des chemins, vont s'accélérer. C'est l'occasion de rappeler que :

- par arrêté préfectoral du 21 mars 2003, et sur l'ensemble du Département du Haut-Rhin, il est interdit d'effectuer tous travaux (destruction, entretien) sur les haies, pendant la période allant du 15 mars au 31 juillet inclus.

- par arrêté préfectoral du 14 février 1997, il est interdit d'incinérer des végétaux sur pieds et des chaumes, en quelque lieu que ce soit.

Ces arrêtés peuvent être consultés en leur intégralité au secrétariat de la Mairie.

Je vous souhaite un peu en avance de joyeuses fêtes de Pâques.

Marc Bouché
Maire

